

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 5 (1939)

Heft: 76-77

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



V. Jahrgang - 1939
No. 76/77, 15. Juni

Druck und Verlag: E. Löpfle-Benz, Rorschach — Redaktion: Theaterstraße 1, Zürich
Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 8.—, halbjährlich Fr. 4.—
Parat mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 8.—, 6 mois fr. 4.—

Offizielles Organ von: — Organe officiel de:

Schweiz. Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich
Association cinématographique Suisse romande, Lausanne

Film-Verleihverband in der Schweiz, Bern

Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Solothurn
Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich

Sommaire:

| | Page |
|--|------|
| A propos d'un film de propagande | 1 |
| Rectification | 3 |
| Sur les écrans du monde | 3 |
| Technique | 6 |
| Communications des maisons de location | 7 |
| Feuille officielle suisse du commerce | 31 |

Inhalt:

| | Seite |
|--|-------|
| Vom Sinn unseres Verbandsorgans | 9 |
| Schweiz. Lichtspieltheater-Verband Zürich; Sitzungsberichte | 9 |
| Filmverleiher-Verband in d. Schweiz. Auszug aus dem Protokoll der außerordentl. Generalversammlung | 11 |
| Beschluß der Parität, Kommission 11/14 | 11/14 |
| Film in Paris | 15 |
| Berliner Revue | 18 |
| Berichte aus England | 19 |
| Allerlei aus Hollywood | 22 |
| Internationale Filmnotizen | 23 |
| Film-Technik | 28 |
| Mitteilungen der Verleiher | 30 |
| Aus dem Schweizerischen Handelsamtsblatt | 31 |

A propos d'un film de propagande

L'Association des Intérêts de Lausanne, que nous avions mise en cause dans notre dernier numéro en publiant une lettre ouverte de l'Association des producteurs suisses de films et de la Société des artistes et artisans suisses du film, nous prie d'insérer la réponse qu'elle a adressée à ces deux associations. (Red.)

Messieurs les présidents et Messieurs,
Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre chargée du 21 mars 1939.

Nous nous excusons de ne pas y avoir répondu plus tôt du fait de l'absence à l'étranger de notre secrétaire général, M. Faillettaz, et des fêtes de Pâques. Nous nous référons du reste à la réponse donnée verbalement, à titre provisoire, par M. Faillettaz à la suite de l'intervention de M. Chessex, vice-président de la Société des artistes et artisans suisses du film, à l'assemblée générale de l'A.D.I.L., le 3 avril 1939.

Tout d'abord, nous vous exprimons notre étonnement de constater que vous avez adressé votre lettre à l'Association vaudoise des intérêts touristiques. Si vous aviez pris la peine de vous renseigner, vous auriez immédiatement appris que cette association n'est pas en cause dans ce débat.

Nous en venons maintenant aux critiques que vous avez cru devoir nous adresser:

1. Vous nous faites grief d'un certain nombre d'articles parus dans la presse, dont vous citez divers extraits. Nous vous faisons remarquer que nous n'avons pas adressé de communiqués aux journaux, mais que nous nous sommes bornés à donner aux représentants de la presse un exposé verbal dont le résumé seul leur a été remis par écrit.

2. Au deuxième alinéa de la page 2 de votre lettre, vous nous dites:

«Ayant décidé la réalisation de votre film, vous ne vous êtes jamais adressés à aucun des producteurs suisses membres de nos deux groupements pour leur demander le moindre renseignement. Deux maisons lausannoises qui avaient eu vent du projet se sont mises en rapports avec le Comité de l'A.D.I.L., aux fins de lui soumettre des offres. A ce moment-là, l'A.D.I.L. n'a pas pu ou n'a pas voulu donner des renseignements précis et s'est uniquement arrêtée à la question de la diffusion du film à l'étranger et spécialement en Angleterre.»

Nous ne savons à quelle source vous avez puisé vos renseignements, mais nous pouvons vous déclarer catégoriquement qu'il est absolument inexact de prétendre que nous ne nous soyons jamais adressés à aucun des producteurs suisses membres de vos deux groupements. En effet, le 24 février 1938, nous avons adressé une lettre à la maison Praesens film A. G., à Zurich, et à la maison Cinégram S.A., à Genève, pour leur faire part de notre projet et leur demander des offres à ce sujet. Nous avons également écrit une lettre dans le même sens à la maison Centralfilm A.-G., à Zurich, le 28 février 1938.

Nous nous sommes aussi mis en rapport avec les maisons Studio Rich et Tem-films à Lausanne, et les représentants de ces deux maisons ont pu exposer longuement leurs projets au cours d'une séance de notre commission qui a eu lieu le 1^{er} juin 1938.

Il est donc parfaitement inexact de prétendre que nous n'avons pas pu ou pas